



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 janvier 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président  
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### Ouverture de la séance

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020–029 en date du 26 avril 2020 et 2020–074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans le sommaire BE2020–104 pris en considération pendant son absence, lors de la séance tenue le 21 décembre 2020, intitulé *Entente entre la Ville de Québec et le Festival*

*de cinéma de la ville de Québec, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Festival de cinéma de la ville de Québec, pour les années 2021, 2022 et 2023.*

**Proposition d'amendement aux règles de procédure d'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est proposé d'ajuster les règles de procédures pour terminer la séance au plus tard à 19 h 15, afin de respecter le couvre-feu de 20 h décrété par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de la *COVID-19*, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, en retirant les périodes d'intervention générale des membres du conseil, prévues aux points 7 et 15, et en répondant par écrit aux questions des citoyens reçues par courriel, prévues aux points 8 et 14, en publiant les réponses sur le site Internet de la Ville.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote sur la proposition d'amendement.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16      Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

La proposition d'amendement est rejetée faute d'unanimité

**CV-2021-0001      Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites à cause de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0002** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 décembre 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 décembre 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 décembre 2020 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 décembre 2020 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du certificat du responsable du registre relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la *Fondation Famille Jules Dallaire*, pour le versement d'un soutien financier d'un maximum de 54 000 \$ pour la réalisation de travaux à la *Maison Mère-Mallet*;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de septembre 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2020-820);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'octobre 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2020-866);
- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'une lettre de l'*Association Restauration Québec* adressée à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, en date du 12 janvier 2021, afin de soutenir l'industrie en plafonnant les commissions imposées aux commerçants par les différentes entreprises de livraison;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 21 décembre 2020, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat pour les prévisions météorologiques, hydrométéorologiques et glaciologiques sur le territoire de la ville de Québec - Lot 1 (Appel d'offres public 51005)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 21 décembre 2020, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 390 décrétant un emprunt n'excédant pas 9 200 000 \$ concernant l'implantation d'un service de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale*;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 21 décembre 2020, relative à *l'Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec, relative à la gestion et l'exploitation du Centre sportif de Sainte-Foy.*

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Proposition sans préavis**

---

**CV-2021-0003 Hommage à monsieur Robert Pigeon pour ses cinq années comme chef du Service de police de la Ville de Québec**

---

Attendu que monsieur Robert Pigeon est chef du Service de police de la Ville de Québec depuis novembre 2016;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, tous ceux et celles qui ont oeuvré à ses côtés ont pu apprécier son leadership;

Attendu que la qualité du service offert par le SPVQ est avantagement reconnue par la population, comme le démontrent tous les sondages que nous effectuons, les citoyens étant toujours satisfaits à près de 85 %;

Attendu que comme directeur, monsieur Robert Pigeon a eu à gérer certains des événements les plus éprouvants de l'histoire de la ville, soit la tuerie de la grande mosquée et les attaques dans le Vieux-Québec;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a réussi à adapter ses unités pour faire face aux nouvelles réalités de la police d'aujourd'hui;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a su revoir le modèle policier de prise en charge des personnes souffrant de troubles mentaux, afin d'être davantage collé à la nouvelle réalité à laquelle notre ville doit faire face. Ce modèle est même reconnu au niveau provincial pour son efficacité;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a réalisé le projet de réorganisation des forces policières, afin d'offrir une résilience accrue et une ville extrêmement sécuritaire pour nos citoyens;

Attendu que son service a créé de nombreuses unités spécialisées, telles que *l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme*, *le Service intégré en abus et maltraitance*, *Accès cannabis*, *le Bureau de la sécurité routière* et *le Centre de vigie et de soutien opérationnel*;

Attendu qu'au cours de son mandat, monsieur Robert Pigeon a été nommé membre de *l'Ordre du mérite des corps policiers* en reconnaissance de son rendement exemplaire;

Attendu que monsieur Robert Pigeon est présentement président de *l'Association des directeurs de police du Québec*;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a annoncé qu'il prendra sa retraite au mois de juin 2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent l'excellence du travail effectué par monsieur Robert Pigeon au cours de ses cinq années comme directeur du Service de police de la Ville de Québec, et le remercient pour son leadership, lui qui est apprécié de tous, autant par les policiers et policières que par la population de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0004 Félicitations à monsieur Jakob Pelletier pour avoir remporté la médaille d'argent lors du tournoi du *Championnat mondial de hockey junior* qui s'est tenu du 24 décembre 2020 au 5 janvier 2021**

---

Attendu que monsieur Jakob Pelletier était l'un des deux joueurs québécois à avoir participé au *Championnat mondial de hockey junior* qui s'est tenu du 24 décembre 2020 au 5 janvier 2021 à Edmonton, en Alberta;

Attendu que monsieur Jakob Pelletier a remporté la médaille d'argent avec *Équipe Canada* lors de ce tournoi;

Attendu que monsieur Jakob Pelletier s'est démarqué avec brio lors de ses matchs, non seulement par son talent, mais aussi par son leadership;

Attendu que monsieur Jakob Pelletier a fait ses débuts dans le monde du hockey à Québec, endroit où il a grandi;

Attendu que monsieur Jakob Pelletier a été sélectionné par les *Flames de Calgary*, au 26<sup>e</sup> rang au total du repêchage 2019 de la *Ligue nationale de hockey*;

Attendu que le hockey est notre sport national;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Jakob Pelletier pour cet accomplissement digne de mention.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0005 Appui à la *Journée Bell Cause pour la cause* qui aura lieu le 28 janvier 2021 visant à soutenir la santé mentale, et invitation auprès de la population à participer**

---

Attendu que la *Journée Bell Cause pour la cause* aura lieu cette année le 28 janvier 2021;

Attendu que depuis son lancement en septembre 2010, *Bell Cause pour la cause* s'est associée à plus de 1 100 organismes offrant des ressources et des services en santé mentale à l'échelle du pays, dont des hôpitaux, des universités, des fournisseurs de services communautaires locaux et d'autres organismes de recherche et de soins;

Attendu qu'en participant sur un large éventail de plateformes de communication pendant la *Journée Bell Cause pour la cause*, les citoyens aident directement à accroître le montant des dons de *Bell* à des programmes en santé mentale;

Attendu qu'en cette période de pandémie du coronavirus, les besoins en santé mentale sont grandissants;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville invitent la population de Québec à participer à la *Journée Bell Cause pour la cause*, et soulignent cette journée en hissant le drapeau de l'événement sur le mât d'honneur de l'hôtel de ville le 28 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2021-0006** **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et 9215-8534 Québec inc. (PARALLAXES), afin de rendre possible la cession de droits et obligations qui y sont inscrits à 9409-0479 Québec inc. - BE2020-103 (Ra-2334)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et 9215-8534 Québec inc. (PARALLAXES), afin de rendre possible la cession de droits et obligations qui y sont inscrits à 9409-0479 Québec inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0007** **Avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et L'Institut Canadien de Québec, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - AP2020-930 (CT-2514160) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 942 912,50 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), à l'entente entre la Ville de Québec et L'Institut Canadien de Québec, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période

du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0008 Ententes entre la Ville de Québec et trois organismes, relatives aux versements de subventions, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2020-058 (CT-2503861) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et trois organismes, relatives aux versements de subventions totalisant 1 791 097 \$, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes audit sommaire;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ces mêmes ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0009 Entente entre la Ville de Québec et *La Centrale des syndicats du Québec*, relative à la réfection du stationnement souterrain de la *Place Jacques-Cartier* – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-488 (CT-DE2020-488) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Centrale des syndicats du Québec*, relative à la réfection du stationnement souterrain de la *Place Jacques-Cartier*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0010 Entente entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de l'entente pour le prêt consenti aux fins d'acquisition, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment, et conversion du solde du prêt sous forme d'une subvention - DE2020-656 (CT-DE2020-656) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de l'entente intervenue le 15 octobre 1999 pour le prêt de 250 000 \$ consenti par la Ville de Québec à la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec* aux fins d'acquisition, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, notamment la conversion du solde du prêt de 230 000 \$ en subvention à l'article 4;
- 2° les inscriptions comptables de ladite transaction, soit une somme de 230 000 \$ à même le poste contingent de proximité;
- 3° la conclusion de la résiliation–quittance générale et finale entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de ladite entente intervenue le 15 octobre 1999, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite résiliation-quittance générale et finale jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0011 Appropriation d'une somme additionnelle à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-005 (CT-DE2021-005) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'approprier une somme additionnelle de 293 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0012** **Bail entre la Ville de Québec et la *Coop de solidarité du Marché public de Sainte-Foy*, relatif à la location d'une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 257 467 du cadastre du Québec, incluant une structure permanente couverte d'une superficie d'environ 1 393 mètres carrés et une zone extérieure – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-010** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à la *Coop de solidarité du Marché public de Sainte-Foy*, une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 257 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, incluant une structure permanente couverte d'une superficie d'environ 1 393 mètres carrés et une zone extérieure. Le bail, débutant le jeudi précédant la fête des Mères pour se terminer le 31 octobre de chaque année, sera d'une durée de 3 ans, soit de juillet 2020 jusqu'au 31 octobre 2022, avec une option de renouvellement de 3 ans, soit de mai 2023 au 31 octobre 2025. Pour 2020, le loyer est estimé à 33 333,33 \$, plus les taxes applicables, et sera rajusté annuellement, en fonction des revenus totaux de location;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0013** **Autorisation de libérer des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville - **LS2020-274** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville, selon la répartition prévue à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0014** **Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements - **LS2020-275** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 1 675 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements, pour la réalisation de divers projets de parcs et d'équipements récréatifs, selon les fonds disponibles des arrondissements suivants :

- Les Rivières : 393 000 \$;
- Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : 830 000 \$;
- Beauport : 285 000 \$;
- La Haute-Saint-Charles : 167 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0015 Prolongement de la rue Edison – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-001 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Constructions T. Ouellet inc.*, comprenant le prolongement de la rue Edison sur une longueur de 168 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan–concept, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au

*Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;

- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0016 Prolongement de la rue des Élans – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-002 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Constructions T. Ouellet inc.*, comprenant le prolongement de la rue des Élans sur une longueur de 127 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 28.

**CV-2021-0017** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2020-1008 (Ra-2334)**

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-4 au contrat de prêt du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, conclu entre la Ville de Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avenant 2020-4 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0018** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative à l'octroi d'une subvention pour des projets en lien avec son rôle et ses responsabilités en raison de son statut de capitale nationale du Québec - DG2020-039 (Ra-2234)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative à l'octroi d'une subvention de 39 000 000 \$ pour des projets en lien avec son rôle et ses responsabilités

en raison de son statut de capitale nationale du Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0019 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218) - AP2020-891 (CT-2510910) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 166 980,09 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Excavation Marcel Vézina inc.*, en vertu de la résolution CA1–2018–0275 du 20 août 2018 relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0020 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'ajout de licences VPN 2020 (Appel d'offres public 74629) - AP2020-899 (CT-2503685) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Victrix conseil inc.*, du contrat pour l'ajout de licences VPN 2020, pour une somme de 113 278,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74629 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0021** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811) - AP2020-915 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 150 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Gravel<sup>2</sup> Avocats inc.* (Dossier 48811), en vertu de la résolution CA-2017-0270 du 5 juillet 2017 pour des services professionnels juridiques relativement à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811), selon les conditions négociées entre les parties.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0022** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008) (Dossier 61426) - AP2020-926 (CT-2515927) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 31 832,13 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0023** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (Dossier 74708) - AP2020-927 (CT-2509779) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* (CBAQ), pour une somme de 130 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0024** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation de l'entente de services entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique* (Dossier 52358) - **AP2020-945** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de la lettre de résiliation conjointe signée entre les parties le 23 décembre 2020 faisant état de la résiliation de l'entente conclue, en vertu de la résolution CA-2018-0306 du 5 juillet 2018, entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* pour le réseau des villes francophones et francophiles des Amériques afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique*, le 31 décembre 2020;
- 2° l'autorisation de la résiliation de ladite entente le 31 décembre 2020, d'un commun accord entre les parties.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0025** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention en 2021 et en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec* - **DE2020-802** (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec*;



- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0026** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19* - DE2021-003 (Ra-2245)**

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 10 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 51.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires FN2021-001 à SO2020-006 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 janvier 2021.

**CV-2021-0027** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2021 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2021-001 (CT-2519170) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 129 824 900 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2021, réparti en quatre versements égaux de 32 456 225 \$, le 25 janvier, le 26 avril, le 5 juillet et le 4 octobre 2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0028** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376 - GI2020-013 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1376;
- 2° l'appropriation d'un montant de 850 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1376. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0029** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377 - GI2020-014 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1377. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0030** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378 - LS2020-281 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 234 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1378. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0031** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2020-006 (CT-2518196) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 401 452 \$, soit 2 991 461 \$ pour le programme *HLM* et 2 409 991 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° l'autorisation au trésorier d'effectuer le versement de la contribution-ville 2021 à l'Office municipal d'habitation de Québec selon les modalités convenues entre les deux parties;
- 4° l'engagement, par la Ville de Québec, à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0032** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374 - PA2020-154 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1374;
- 2° l'appropriation d'un montant de 566 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1374. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0033** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-161 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0034** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-162 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0035** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367 - PQ2020-025 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1367;
- 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général d'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1367. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0036** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'annexe A-1 du recueil des Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec - RH2020-1110 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification de l'annexe A-1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0037** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2020-1135 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0038** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice par intérim du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2020-1150 (CT-RH2020-1150) — (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195), employée contractuelle, à l'emploi de directrice par intérim du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, avec effet rétroactif au 18 décembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0039** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1358 - TM2020-268 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1358;
- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1358. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 01.

**CV-2021-0040** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1359 - TM2020-271 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1359;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1359. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0041** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget pour l'exercice financier 2021 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2020-006 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,



il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2021 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- 2° la mise à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2021, tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

**CV-2021-0042** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-108 (Ra-2245)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0043** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882 - PA2020-108 (Ra-2245)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Ces modifications concernent les abris souples, rigides ou semi-rigides autorisés audessus d'un café-terrasse dans certaines zones, les usages associés à un salon funéraire ainsi qu'à tous les usages du groupe *P2 équipement religieux*, le retrait des services administratifs à titre d'usage associé à un lieu de culte, les dimensions applicables à un lot destiné uniquement à l'implantation d'une infrastructure d'utilité publique, l'ajout d'une distance minimale d'un mètre à partir d'une ligne de lot applicable à un appareil de climatisation ou à une thermopompe installé sur le mur d'un bâtiment, le calcul applicable à la portion d'une aire de stationnement pouvant être aménagée devant la façade principale d'un bâtiment principal occupé exclusivement par un usage de la classe *Habitation*, la hauteur maximale d'une enseigne qui annonce le menu d'un restaurant qui offre le service à l'automobile et finalement, la suppression de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exercice d'un usage de poulailler associé à un usage du groupe *H1 logement*, ainsi que pour l'exercice, pour une durée maximale de 30 jours consécutifs, d'un usage de vente ou d'exposition du groupe *C2 vente au détail et services*.

**AM-2021-0044** **Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2911, et dépôt du projet de règlement - TM2020-270 (Ra-2245)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requis aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 12 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0045 Appropriation de 1 200 000 \$ au fonds général de la Ville - TM2020-270 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2911. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0046 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2934, et dépôt du projet de règlement - PA2020-157 (Ra-2245)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 925 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0047 Appropriation de 592 500 \$ au fonds général de la Ville - PA2020-157 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 592 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2934. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0048** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2937, et dépôt du projet de règlement - PA2020-164 (Ra-2245)*

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réaménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et de subventions y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, les subventions, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0049** *Appropriation de 100 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2020-164 (Ra-2245)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,  
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2937. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**AM-2021-0050** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2938, et dépôt du projet de règlement - GI2020-012 (Ra-2245)*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant de la compétence de proximité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 20 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0051** *Appropriation de 2 000 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2020-012 (Ra-2245)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 2 000 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2938. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0052** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs, d'équipements récréatifs et d'équipements urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2939, et dépôt du projet de règlement - LS2020-280 (Ra-2245)*

---

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction, de rénovation et de réfection sur des bâtiments, des parcs, des équipements récréatifs et des équipements urbains qui relèvent de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des subventions requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 32 663 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition

des biens et le versement des subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0053 Appropriation de 3 266 300 \$ au fonds général de la Ville - LS2020-280 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 3 266 300 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2939. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0054 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2940, et dépôt du projet de règlement - PA2020-156 (Ra-2245)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réaménagement de divers espaces urbains, éphémères ou permanents, relevant de la compétence de proximité de la ville, l'embauche du personnel ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 440 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition des biens et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0055 Appropriation de 644 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2020-156 (Ra-2245)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 644 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2940. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du dit règlement.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**AM-2021-0056** *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2941, et dépôt du projet de règlement - PA2020-163 (Ra-2245)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des biens et des équipements et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires à la réalisation des projets susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 100 000 \$ pour les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0057** *Appropriation de 110 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2020-163 (Ra-2245)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 110 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2941. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0058** **Adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - GT2020-541 (Ra-2245)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942;*
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0059** **Avis de motion relatif au *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942 - GT2020-541 (Ra-2245)***

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Plus spécifiquement, il permet la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie incluant les services d'une ressource intermédiaire sur le lot numéro 2 861 191 et sur une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec. Ces lots sont localisés dans les zones 21627Hc et 21628Hc, lesquelles sont situées approximativement à l'est de la rue de la Gandolière, au sud de la piste cyclable du Corridor des Cheminots, à l'ouest du ruisseau des Martres et au nord de la rue des Groseilles et son prolongement vers l'ouest.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* pour le territoire visé. Les règles d'urbanisme ainsi modifiées concernent les usages autorisés, le nombre d'étages et la hauteur maximale permise, les marges latérale et arrière, le pourcentage d'occupation au sol, les exigences relatives au revêtement extérieur des bâtiments, les exigences quant à la localisation des stationnements et finalement les normes relatives à l'aménagement et l'implantation d'une aire de chargement ou de déchargement ou d'un tablier de manoeuvre. Enfin, la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation à l'égard du territoire visé n'est pas assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale. Les autres normes du *Règlement de l'Arrondissement des*



*Rivières sur l'urbanisme*, compatibles avec le présent règlement demeurent inchangées et continuent de s'appliquer au projet.

## **Adoption des règlements**

---

**CV-2021-0060** *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec relativement au pôle d'échanges multimodal de transport en commun, R.V.Q. 2895 - PA2020-089 (Ra-2212)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec relativement au pôle d'échanges multimodal de transport en commun, R.V.Q. 2895.*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16      Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0061** *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2896 - PA2020-090 (Ra-2212)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2896.*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0062** *Règlement sur des travaux de rénovation, d'amélioration et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2913 - CU2020-068 (Ra-2243)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de rénovation, d'amélioration et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2913.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0063** *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux relativement à certaines modulations aux travaux admissibles, aux coûts admissibles et au calcul de la subvention, R.V.Q. 2920 - PA2020-149 (Ra-2242)*

---

Monsieur le conseiller Raymond Dion et madame la conseillère Marie-Josée Savard déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux relativement à certaines modulations aux travaux admissibles, aux coûts admissibles et au calcul de la subvention, R.V.Q. 2920.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Toutes les interventions des membres du conseil ayant eu lieu, cette période n'est pas tenue.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 42.

Vincent Dufresne  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président

SO/ir